



Offre d'emploi

POSTE : Entraîneur de tennis

Période de l'affichage : Dès maintenant au 31 mai 2025

Début de l'emploi : Mai 2025 (cours privés, cours de groupe jeunesse). Le poste peut être scindé selon la disponibilité de la personne candidate.

Durée de l'emploi : 4 semaines à l'été, 12 semaines à l'automne et l'hiver, 8 semaines au printemps pour les cours jeunesse et de mai à octobre pour les cours privés ou remplacements des cours de groupes adultes.

Horaire de travail : Saison régulière : Dimanche de 8h00 à 12h. En été : de 9h à 12h lundi et mercredi (cours jeunesse – 4 semaines) et selon la demande pour les cours privés.

Salaire : à discuter

Nature de l'emploi :

La Corporation du centre Jean-Claude Malépart, est actuellement à la recherche d'une personne pour occuper un poste d'entraîneur de tennis qui se tiendra au centre et sur les terrains du Parc Médéric-Martin.

Mandat (Principales responsabilités) :

- 1- Enseigner le tennis à tout type de clientèle, mais principalement en cours privés et cours de groupe jeunesse;
- 2- Développer une programmation en tennis et faire les recommandations qui s'y rattachent.

Attributions caractéristiques

- Créativité, leadership, motivation, engagement.
- Capacité d'adapter son intervention en milieu communautaire, interculturel et défavorisé.
- Excellente communication écrite et orale en français.
- Capacité de travailler en équipe tout en étant autonome.
- Connaissance nécessaire des milieux scolaire, communautaire et municipal.

Qualifications requises (SCOLARITÉ)

- Diplôme universitaire ou diplôme collégial ou autre formation jugée pertinente;
- Cours de premiers soins à jour;
- Certification d'entraîneur de niveau 1 minimalement (PNCE)

Le lieu de travail : Centre Jean-Claude-Malépart (2633, rue Ontario Est, Montréal)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à l'attention de la coordonnatrice Nancy Ducasse, par courriel à nducasse@ccjcm.ca

Seuls les candidats retenus seront appelés.

« Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. »